



## 15ème législature

<b>Question N° : 53</b>	De <b>M. Christophe Euzet</b> ( La République en Marche - Hérault )	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture		<b>Ministère attributaire</b> > Culture
<b>Rubrique</b> >arts et spectacles	<b>Tête d'analyse</b> >Soutien aux festivals et mécénat	<b>Analyse</b> > Soutien aux festivals et mécénat.
Question publiée au JO le : <b>12/12/2017</b> Réponse publiée au JO le : <b>20/12/2017</b> page : <b>6808</b>		

### Texte de la question

M. Christophe Euzet attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la politique gouvernementale en matière de spectacles vivants, et vise spécifiquement la problématique des festivals. La ville de Sète est l'une des premières villes festivalières de France avec pas moins de quatorze festivals répartis sur six mois de l'année. Pézenas, ville d'art et d'histoire depuis 2002 est également très active sur ce créneau. Au-delà du dynamisme territorial que ces manifestations procurent, elles constituent également et surtout la « marque de fabrique » de ces villes de taille moyenne qui ont su demeurer attractives et maintenir leur tissu économique local grâce à cette spécialisation. Bien conscients que ces évènements drainent avec eux leur lot de responsabilités, les organisateurs sont désormais confrontés à de nouvelles réalités, notamment économiques et sécuritaires, qui risqueraient à terme de mettre en péril le « patrimoine festivalier » du territoire. Ces préoccupations ont déjà fait l'objet de travaux parlementaires, du Sénat notamment, qui ont pertinemment recensé les points de butée auxquels sont confrontés les festivals aujourd'hui et Mme la ministre avait également présenté ce sujet en conseil des ministres le 9 août 2017. Il ne sera donc pas question de les détailler ici. Même si le succès des festivals ne se dément pas, leur capacité à constituer un point d'accès à la culture, *via* notamment leur gratuité, tend à reculer. Comme souvent dans le champ de la culture, le financement des festivals repose en grande partie sur les dotations publiques de l'État et des collectivités territoriales. Or ces dotations tendent se réduire dans le contexte de baisse des dépenses publiques, légitime et nécessaire, que notre pays a engagé. Le recours au mécénat, déjà évoqué dans le programme du chef de l'État, constitue une solution alternative permettant de soutenir la création artistique et le développement du spectacle vivant. Il convient désormais d'aller au-delà des dispositions de la loi « Aillagon » du 1er août 2003 pour encourager plus avant le mécénat dans le champ de la Culture et créer en France une véritable culture du mécénat. Il souhaiterait connaître les mécanismes de soutien aux festivals envisagés à l'avenir par la puissance publique ainsi que la position de la ministre sur la question du mécénat. Dans le même ordre d'idées, il souhaiterait connaître sa position sur la création d'un label de « ville festivalière » qui permettrait d'accroître la visibilité nationale et internationale de ces villes et leur ouvrant des conditions d'éligibilité privilégiées aux financements publics et privés.

### Texte de la réponse

#### FESTIVALS ET LABEL "VILLE FESTIVALIÈRE"

**M. le président.** La parole est à M. Christophe Euzet, pour exposer sa question, n° 53, relative aux festivals et au

label « ville festivalière ».

**M. Christophe Euzet.** Monsieur le président, mesdames les ministres, chers collègues, ma question s'adresse à Mme la ministre de la culture, dont je salue la présence dans l'hémicycle, et concerne les politiques festivalières et le mécénat. Je viens d'une circonscription de l'Hérault, sur les bords de la Méditerranée, dont on mentionne plus volontiers les terres reculées à propos de la crise viticole, des difficultés ostréicoles et des problèmes économiques et sociaux. Je voudrais, à ce propos, féliciter toutes les personnes qui luttent au quotidien contre ces problèmes plutôt que de se réfugier dans la plainte. Je souhaite, pour ma part, faire référence à ces territoires pour mentionner les collectivités territoriales, les associations, les bénévoles et les bailleurs privés qui se mobilisent tout l'hiver pour organiser les festivals d'été, afin que nos vacances – vos vacances, chers collègues – se passent au mieux durant cette période où vous les rejoignez. Des dizaines de festivals sont ainsi organisés à Sète, à Pézenas, à Tourbes, à Vias, et des dizaines, voire des centaines de milliers de visiteurs se rassemblent pour les célébrer tous les étés.

Devenus une véritable marque de fabrique, ces festivals symbolisent le savoir-faire qui permet à ces acteurs et collectivités de se mobiliser pour rester vivants et attractifs. Il convient de saluer les organisations institutionnelles, les collectivités territoriales et bien sûr les associations, mais aussi d'entretenir la flamme des bénévoles, qui paient de leur personne au quotidien, et celle des bailleurs privés qui sont sollicités à cette occasion. Car comme le dit Georges Brassens, « l'arc-en-ciel qui dure un quart d'heure, personne ne l'admire plus », et l'avenir de ces festivals est évidemment incertain. Le manque des dotations, la lassitude des bénévoles, les limites du recours au mécénat : vous avez déjà été sollicitée sur ces enjeux, madame la ministre, et vous vous êtes prononcée. Ma question sera double : peut-on imaginer la création d'un label de « ville festivalière » pour encourager les collectivités les plus dynamiques et les rendre éligibles à des dotations publiques de façon prioritaire ? D'autre part, au-delà de la loi Aillagon de 2003, que faire pour que la culture du mécénat se développe dans notre pays ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la culture, que je remercie pour sa présence.

**Mme Françoise Nyssen, ministre de la culture.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur Euzet, soulignant à juste titre le rôle des festivals et du spectacle vivant dans l'attractivité de nos territoires – et je connais bien le vôtre ! –, vous m'interrogez sur les actions du ministère de la culture pour les soutenir. Je tiens tout d'abord à saluer, comme vous l'avez fait, le dynamisme de l'offre festivalière en France : on ne recense pas moins de 3 000 festivals fréquentés par plus de 6 millions de visiteurs chaque année. Afin de soutenir cette tendance, les aides publiques aux festivals seront reconduites dans leur intégralité en 2018, dans le cadre d'une politique déterminée de soutien à la création et à la diffusion. Pour le spectacle vivant, le financement de l'État s'élève à 19 millions d'euros. J'ai nommé, au sein de mon ministère, un haut fonctionnaire chargé des festivals afin d'approfondir notre dialogue avec les collectivités territoriales sur l'ensemble des questions qui se posent et de favoriser le développement de cette forme de partage plébiscitée par nos concitoyens et de cet outil essentiel à la vie des artistes.

S'agissant des coûts croissants liés à la sécurité de ces manifestations, 6 millions d'euros d'aides ont été apportés depuis 2015, et le fonds d'urgence sera à nouveau abondé de 4 millions d'euros en 2018. Nous travaillons également au sein d'une cellule interministérielle à forger l'action commune de l'État. Dans ce contexte et face au risque accru de concentration, une réflexion plus globale doit être menée, en lien avec les collectivités territoriales. Je souhaite en effet qu'une attention particulière soit accordée aux festivals qui proposent des programmations exigeantes et soucieuses de la diversité artistique, et qui répondent à la double ambition de l'équité territoriale et de l'effectivité des droits culturels. Pour ce qui est du mécénat, ce soutien est encouragé par l'État et doit se renforcer, notamment en direction des TPE et des PME. Je me suis saisie de ce sujet afin d'identifier les freins à lever pour stimuler cette pratique. Vous m'interrogez enfin sur l'opportunité de créer un label « ville festivalière ». Je suis bien sûr prête à réfléchir, en lien avec la représentation nationale et les collectivités territoriales, à toute initiative de nature à promouvoir la richesse de notre savoir-faire culturel dans nos territoires.

**M. le président.** La parole est à M. Christophe Euzet.

**M. Christophe Euzet.** Madame la ministre, je vous remercie pour cette réponse déterminée, persuasive et pleine de force et de conviction. Je me réjouis de vos annonces et vous appelle à entrer en échange direct avec nous dans les semaines à venir à propos de deux questions que je me permets d'évoquer publiquement. D'une part, nous envisageons le classement des joutes traditionnelles au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO, et j'espère que vous nous ferez l'honneur d'accompagner ce processus. D'autre part, nous sommes préoccupés par les menaces qui pèsent sur un festival local, « La maman des poissons », qui se déroule à Pézenas ; je me rapprocherai de vous pour voir comment pérenniser cette manifestation qui rassemble tous les ans 5 000 enfants pour leur présenter des bandes dessinées destinées au divertissement.